



Communiqué commun des fédérations des Finances

TOUS ENSEMBLE DÉFENDONS NOS MISSIONS ET NOS EMPLOIS

Les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT, CFTC et UNSA se sont réunies ce 4 juillet à l'issue du CTM portant sur l'examen du bilan social pour réaffirmer les revendications des agents dont les missions relèvent des ministères de Bercy. A la veille de la Conférence sociale des 9 et 10 juillet, elles ont analysé, les premières annonces du gouvernement concernant nos ministères.

Lors des rencontres avec les ministres, les fédérations CGT, Solidaires, FO, CFDT, CFTC et UNSA ont toutes rappelé la nécessité de l'unicité du ministère, avec un Secrétariat général et un CTM unique. Elles attendent maintenant que les ministres président un CTM dès la rentrée et s'expriment sur les orientations qu'ils veulent mettre en oeuvre à Bercy et répondent sur l'ensemble des revendications portées par les fédérations.

Afin de mesurer pleinement les conséquences des politiques menées depuis plus de dix ans aux Finances, sur l'exercice de nos missions de service public et sur les conditions de vie au travail des agents, les fédérations demandent qu'un état des lieux contradictoire soit réalisé au niveau ministériel et directionnel.

C'est pourquoi, elles exigent l'arrêt des réformes, (RGPP, Réate), et des suppressions d'emplois dans toutes les administrations et établissements dépendant de Bercy.

Les premières déclarations des ministres de Bercy et la déclaration de politique générale du Premier ministre, ne font que confirmer les choix négatifs à l'encontre des agents des Finances quel que soit leur statut, tant sur les missions que sur les emplois. Elles accentuent la stigmatisation des ministères jugés « non prioritaires ». Pour nos fédérations, les missions des ministères de Bercy doivent, au contraire, être considérées comme importantes et prioritaires, pour répondre aux dégâts provoqués par la crise du système économique et financier.

Les fédérations revendiquent, aussi, une revalorisation immédiate du point d'indice des traitements et des indemnités liées aux frais de déplacement.

Les fédérations des finances exigent le respect des engagements ministériels sur les plans de qualifications, leur reconduction et leur amélioration, ainsi que la fin du blocage par le ministère de la Fonction publique des dossiers du 8ème échelon du C et la suppression du jour de carence.

Les fédérations des Finances revendiquent l'ouverture de véritables négociations à Bercy sur les moyens nécessaires pour mener une politique ministérielle à la hauteur des attentes des personnels, notamment en matière d'Hygiène et de Sécurité et d'Action Sociale. Les engagements de suivi de l'action des différentes directions pris lors du CTPM d'octobre 2011 sur les conditions de travail doivent être rapidement tenus et les tentatives répétées de réduire les moyens et le réseau de l'action sociale ministérielle doivent cesser.

Les fédérations dénoncent et condamnent cette orientation politique et considèrent, dès à présent, que la mobilisation la plus large est nécessaire dès à présent pour s'opposer aux mesures de rigueur que le gouvernement veut imposer aux agents des ministères économiques et financiers.

Les fédérations des Finances agiront pendant la période estivale à tous les niveaux utiles pour infléchir les premières orientations dans le domaine de l'emploi et des traitements et se réuniront dès la rentrée pour décider ensemble et rapidement des formes d'actions à mettre en oeuvre pour obtenir la satisfaction des revendications exprimées par les agents des Finances.

RENCONTRE MINISTERIELLE DU 30 JUILLET

Communiqué commun des syndicats finances publiques

SOLIDAIRES CGT FO CFDT CFTC UNSA

Ce lundi 30 juillet à 17 heures, accompagné de MM Parini et Rambal et de ses conseillers, le ministre du budget, Jérôme CAHUZAC a reçu les organisations syndicales de la DGFIP, signataires du présent communiqué.

A l'issue de cette rencontre, bien que l'on puisse se féliciter de la volonté affichée par le Ministre de favoriser le dialogue social et des intentions de rupture avec la RGPP, force est de constater que de nombreux contentieux revendicatifs demeurent :

Ainsi, la poursuite des suppressions d'emplois (à un niveau pour l'heure indéterminé mais qui s'annonce comparable à celui de la RGPP) et la baisse des crédits de fonctionnement sont confirmées.

Pour ne citer que quelques exemples évoqués avec insistance par les organisations syndicales de la DGFIP les sujets relatifs à la rémunération, au 8ème échelon de la catégorie C, à la suppression du jour de carence, à l'abrogation de la loi sur la mobilité et la PFR sont renvoyés au niveau Fonction Publique.

S'agissant des domaines de la compétence du ministère, si l'arrêté portant sur la reconduction du plan de qualification 2012 est en cours de finalisation, nous n'avons eu aucun engagement pour les années 2013 et 2014. De même, si le ministre a affirmé qu'il s'impliquerait dans les chantiers « DGFIP » et qu'il a annoncé, après 4 ans d'existence, le bilan de celle-ci (un bilan que les organisations syndicales réclament depuis 6 mois), il n'a pas donné suite à notre demande de renforcer les moyens humains et financiers.

Au-delà du contrôle fiscal pour lequel le ministre a manifesté le plus vif intérêt, les organisations syndicales ont réaffirmé le caractère fondamental et prioritaire de toutes les missions et la nécessité de les conserver dans la sphère de la DGFIP. Elles sont également intervenues sur les conditions de travail et sur la situation particulière affectant les services d'accueil qui connaissent une hausse continue de la charge de travail.

En conclusion, les organisations syndicales constatent que le ministre n'a donné aucune réponse susceptible de lever les inquiétudes des personnels et donnant satisfaction à leurs exigences revendicatives.

Dès la rentrée, les organisations syndicales appellent les agents à rester mobilisés pour la défense de leurs revendications en matière d'emplois, de conditions de travail et de rémunération. Afin d'examiner les suites à donner, une nouvelle rencontre des syndicats signataires est programmée pour le lundi 3 septembre.

"Pichenette" au SMIC au 1er juillet 2012 : des grilles indiciaires toujours à la remorque

Le 1er juillet 2012 le SMIC a été revalorisé de 2%, après une revalorisation de 2,4% le 1er janvier 2012. Au 1er juillet 2012 le SMIC vaut 1425,67 euros bruts. A la même date, le minimum Fonction publique est passé à l'indice majoré 308, soit 46 centimes au-dessus du SMIC (1426,13 €).

A cette occasion, la ministre de la Fonction publique, Mme Lebranchu, a procédé à la même opération que M. Sauvadet, son prédécesseur, en attribuant un point d'indice supplémentaire au-dessus du minimum aux premiers échelons des échelles 3, 4 et 5 de la catégorie C*.

La smicardisation de la catégorie C ne concerne pas que le salaire d'activité, mais aussi la pension de retraite. A l'indice majoré 416 de fin de carrière, le maximum de pension de 75% ne représente que 101% du SMIC pour une carrière complète. La généralisation de l'indice majoré 430 au sommet de la catégorie C à partir de 2012 ne permettra au mieux de partir en retraite qu'avec 105% du SMIC.

Le 1er échelon de la grille du NES (nouvel espace statutaire du B) est revalorisé de 4 points d'indice. Elle commence ainsi à 102% du SMIC, contre 103% au 1er janvier 2012, et 105% en 2011. A peine mise en place, la grille NES est déjà rattrapée par le SMIC...

L'engagement pris pendant la conférence sociale des 9 et 10 juillet d'engager une concertation « garantissant des perspectives de carrière aux agents » et « une priorité aux agents de catégorie C » ne vaut pas formellement engagement d'une renégociation de la grille indiciaire. Le gouvernement devra comprendre qu'il doit sortir de l'ambiguïté sur la reconstruction de la grille, et ne pas se situer dans la continuité du gouvernement précédent sur la question du pouvoir d'achat. Pour cela l'intervention des personnels est nécessaire.

*

A l'échelle 3, les 17 premières années de carrière ne permettront qu'un gain de 7 points d'indice, soit l'équivalent de 32 €.

A l'échelle 4, les 14 premières années ne permettront de même qu'un gain de 7 points d'indice, soit 32 €

A l'échelle 5, les 11 premières années ne permettront qu'un gain de 8 points soit l'équivalent de 37 €